228. Arrêté du 12 juin 1899 réunissant les districts de Maeva-Nord et de Maeva-Est, de l'île Huahine, en un seul 127
229. Arrêté du 12 juin 1899 admettant le condamné. Tavite a Kotere à bénéficier des dispositions de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle
230. Arrêté du 13 juin 1899 prescrivant la suppression, dans les écritures du Trésorier-Payeur, du compte « Dépenses nécessitées par l'annexion des lles-Sous-le-Vent »
231. Décision du 17 juin 1899 portant répartition de la subvention de 2,000 francs inscrite au budget de l'exercice 1898 pour les écoles libres des districts de Tahiti et Moorea
232. Décision du 19 juin 1899 fixant les dates des audiences de vacations pour l'année 1899 130
233. Arrêté du 20 juin 1899 ouvrant au budget local, exercice 1898, un crédit supplémentaire de la somme de 20,000 francs 131
234. Décision du 26 juin 1899 allouant au Juge de paix des Iles- Sous-le-Vent, une somme de 1,900 francs, à titre de frais de déplacement
235. Arrêté du 28 juin 1899 accordant dispense d'âge au sieur Terii- haoateuira a Marurai a Tauhiro, à l'effet de contracter mariage. 132
286. Arrêlé du 28 juin 1899 accordant dispense d'âge au sieur Charles a Topa, à l'effet de contracter mariage
*37. Arrêté du 28 juin 1899 accordant dispense d'âge au sieur Telu- aharetahairani a Iotefa, à l'effet de contracter mariage 182
288. Arrêté du 28 juin 1899 ouvrant au Chef du Service Administra- tif, au titre du budget colonial, exercice 1899, un crédit pro- visoire de la somme de 15,000 francs
239. Arrêté du 28 juin 1899 fixant l'ouverture de la session ordinaire pour les examens de maître au cabotage
240 à 262. Nominations, Mutations, etc
N° 221. ARRETÉ annulant une délibération du Comité-directeur de la Caisse agricole du 11 avril 1899, accordant la remise de la moitié de sa dette à un débiteur solvable de l'établissement.
(Du 2 juin 1899.)
Le Gouverneur $p$ . $i$ . des Etablissements français de l'Océanie, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 1895 sur l'organisation de la Caisse agricole;
Vu la délibération du Comité-directeur de la Caisse agricole en